

CAPUD du 7 juillet 2008

En l'absence de M. L'Inspecteur d'Académie, la CAPUD est présidée par Mlle FACHE, secrétaire générale. Les points suivants ont été abordés :

liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles

Le département s'est vu attribué 93 possibilités d'intégration. Seuls 41 instituteurs ont effectué leur demande d'intégration. Ils sont tous intégrés à compter du 1er septembre 2008.

Un IEN avait émis un avis défavorable envers un collègue, celui-ci n'a pas été retenu, le collègue n'est donc pas pénalisé.

Accès à la hors-classe des professeurs des écoles

Comme nous vous l'avions annoncé début juin, grâce à l'action du SE-UNSA, le contingent d'emplois a été revu à la hausse, passant de 20 en 2007 à 28 pour cette année.

Le Ministère n'ayant communiqué que très tardivement le contingent, 13 collègues en liste principale et 5 en liste complémentaire ont déjà fait valoir leur droit à pension. Ce dysfonctionnement du Ministère provoque une situation inadmissible pour les collègues concernés. Ils vont être destinataires d'un courrier de l'Inspection Académique et d'un appel téléphonique leur demandant de choisir entre le refus du passage à la hors-classe et la retraite dès septembre ou l'acceptation du passage à la hors-classe et la reprise de fonction sur un poste resté vacant à l'issue de la deuxième phase du mouvement. Réponse sous huitaine.

Vous trouverez la liste des promus sur le site.

Mouvement des personnels – deuxième phase

83 collègues restent sans affectation et seront nommés lors de la CAPUD de rentrée, fin août.

Certains représentants du personnel sont intervenus pour obtenir des modifications d'affectation concernant quelques collègues partant en formation CAPA-SH et souhaitant une modification de leur terrain de stage, imposé dans le cadre des nominations d'office. Dans la mesure où ces demandes ont été formulées suite à la connaissance de postes spécialisés se libérant, l'administration, afin de respecter l'égalité de traitement des collègues, a décidé de ne pas donner suite à ces demandes.

Mme FACHE a informé les représentants des personnels de la décision de l'Inspecteur d'Académie de procéder à un retrait d'emploi de direction et à une mutation dans l'intérêt du service d'une collègue directrice qui n'a pas souhaité demander un changement d'affectation. Elle sera très prochainement convoquée par l'Inspecteur d'Académie.

De nombreux postes à profils restent vacants à l'issue des deux phases du mouvement, faute de candidature, vraisemblablement en raison du manque d'intérêt pour ces postes et des conditions matérielles défavorables.

La situation ubuesque de la circonscription du Vimeu a été abordée. Pour rappel, les écoles ont été informées par mèl le 3 juillet de la composition de l'équipe de circonscription pour l'année

prochaine avec le nom des enseignants qui feraient fonction de conseillers pédagogiques. Le lendemain, un appel à candidature pour le poste de conseiller pédagogique EPS du Vimeu parvenait dans toutes les écoles.

M. SANNIER gère la situation de ces informations prématurées.

Ineats- Exeats

6 titulaires et 1 PE2 se voient accordés un ineat pour notre département.

11 titulaires et 6 PE2 obtiennent un exeat et pourront rejoindre un autre département, sous réserve de l'obtention de l'ineat du département demandé. 4 titulaires ayant déjà leur ineat sont sûrs de quitter notre département.